

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JUILLET 2021

Présents : Jean-Christophe FARJON - Agnès MERLE - Ghislaine DUVIGNAU - Hélène CHARBONNIER - Odile COQUILLART - Suzanne DUBOEUF - David LAVAL - Huguette NALIN - Frédéric RAMBOUR - Corinne ROCHAND - Murielle ROMAGNY - Jean-Claude VALLET

Excusés : Hervé MICHEL a donné procuration à Agnès MERLE - Amélie CHARRETIER a donné procuration à Murielle ROMAGNY - Yves GIBERT

Secrétaire de séance : Suzanne DUBOEUF

Sans spectateur

Validation du compte rendu du conseil municipal du 16 juin 2021

Le compte rendu rédigé à l'issue de la séance du 16 juin 2021 a été envoyé, par mail, à chacun des membres du Conseil Municipal pour lecture. Aucune remarque n'est formulée. Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Nomination d'un délégué et son suppléant pour la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) en lien avec la CCMDL

Monsieur le maire informe le conseil municipal que par courrier en date du 23 juin 2021, le Président de la Communauté de communes des Monts du Lyonnais a notifié la délibération du conseil communautaire du 22 juin 2021 approuvant à l'unanimité la composition de la Commission Locale d'évaluation des Charges Transférées (CLECT).

Cette commission a pour rôle principal de procéder à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre communes et EPCI ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique.

L'art 1609 nonies C IV du code général des impôts prévoit que cette commission est créée par le conseil communautaire qui en détermine la composition à la majorité des 2/3.

Le conseil communautaire a fixé la composition de la CLECT ainsi :

- 1 représentant titulaire par commune élu au sein du conseil municipal
- 1 représentant suppléant par commune élu au sein du conseil municipal

Ces représentants ne sont pas obligatoirement conseillers communautaires.

Monsieur le maire propose la candidature en tant que

- titulaire de Ghislaine DUVIGNAU
- et en tant que suppléant de Hélène CHARBONNIER

Il demande si d'autres conseillers souhaitent se porter candidat.

Monsieur le Maire demande au conseil de bien vouloir procéder à l'élection de ces représentants au sein de la CLECT.

le conseil municipal

Ayant entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Vu l'art 1609 Nonies C code général des impôts portant notamment sur la mise en place d'une commission d'évaluation des charges transférées (CLECT) pour les EPCI ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique,

Vu la délibération du conseil communautaire du 21 juin 2021 de la CC des Monts du Lyonnais fixant la composition de la CLECT,

Vu le résultat du vote

- Ghislaine DUVIGNAU, titulaire, avec 14 voix
- Hélène CHARBONNIER, suppléante, avec 14 voix

Après en avoir délibéré

DECIDE

- 1) DIT QUE les représentants de la commune de Virigneux pour la Commission Locale d'évaluation des charges transférées sont :
 - Titulaire : Ghislaine DUVIGNAU
 - Suppléante : Hélène CHARBONNIER
- 2) CHARGE Monsieur le Maire de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération.
- 3) La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Renouvellement de la convention bibliothèque

Monsieur le Maire rappelle que la CCMDL a permis la mise en réseau des bibliothèques de son territoire notamment au travers d'un logiciel SIGB commun (et donc un catalogue commun) et l'embauche d'un coordinateur.

Cette mise en réseau va bénéficier à l'ensemble des usagers et lecteurs de sa bibliothèque mais aussi à ceux du réseau grâce aux nouvelles pratiques et au catalogue commun.

Elle va aussi bénéficier aux bibliothécaires grâce aux échanges avec les autres bibliothèques et à la modernisation des équipements.

Cette mise en réseau se fait dans le cadre d'un contrat territoire lecture (CTL) signé par la CCMDL et la DRAC (Direction régionale des affaires culturelles) ; des financements ont été accordés pour permettre la rémunération d'un poste de coordination du réseau des bibliothèques de la Communauté de communes des Monts du Lyonnais (32 communes réparties sur deux départements : 25 dans le Rhône, 7 dans la Loire) et des communes d'Yzeron et Courzieu, à temps plein.

Un coordinateur a donc été recruté par la CCMDL le 12 juin 2017. Le logiciel DECALOG est en service depuis le 27 juin 2017.

Chaque commune du réseau a conventionné avec la CCMDL pour cette mise en réseau. La convention liant les communes et la CCMDL arrive à son terme le 11 juin 2021. Il convient donc d'établir un renouvellement de convention pour l'ensemble des communes du réseau afin de formaliser les modalités et conditions de ce partenariat.

Il rappelle que la compétence Lecture publique relève des communes et que la CCMDL intervient pour permettre la mutualisation des moyens.

Il informe donc le Conseil municipal de la nécessité de conventionner avec la CCMDL et dépose sur le bureau de l'assemblée le projet de convention

Il expose notamment : l'objet de celle-ci, les engagements réciproques, la participation financière, la durée de la convention, les responsabilités, les règlements des différends, la fin de la convention.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Où l'exposé de Monsieur le maire,

Vu le projet de Convention et après en avoir délibéré,

1. Approuve la convention avec ces objectifs et engagements.
2. Autorise Monsieur le Maire à signer la présente convention avec la Communauté de communes des Monts du Lyonnais.
3. Charge Monsieur le Maire de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération.

Prolongation du contrat de travail de l'adjoint technique

Depuis 2015, Alexis MICHEL, notre adjoint technique contractuel travaille 10h hebdomadaires. Son contrat se termine le 31 août 2021 et a atteint le maximum des renouvellements possibles. Un contrat à durée indéterminée lui a été proposé et l'intéressé a accepté à condition de le passer à 8h par semaine. La modification des horaires est soumise à l'avis du Comité Technique Intercommunal du centre de gestion de la fonction publique (CTI). Le conseil municipal, après en avoir discuté et délibéré, accepte à l'unanimité, le CDI au 1/9/2021 de 8h hebdomadaires, dans l'attente de l'avis favorable du CTI.

Délibération modificative au budget

La facture annuelle du prestataire informatique de la Mairie a augmenté de 588 €, par rapport à celle de 2020. Pour payer la partie imputée à l'investissement, les crédits prévus sont insuffisants. Le Conseil Municipal, après en avoir discuté et délibéré, approuve à l'unanimité la décision modificative avec virement de crédits :

Libellé	Montant	Sur le compte - opération
DEPENSES	200 €	2051-144 Informatique téléphonie
DEPENSES	-200 €	2183-147 Informatique école

Validation pour versement de 3 montants à l'AFR en lien avec le périscolaire et le remplacement de l'ATSEM pendant congé maladie

Pour assurer la gestion du périscolaire, l'association Familles Rurales a besoin des subventions de la mairie sur présentation des comptes annuels. Les paiements à faire sont les suivants :

* le 2^e acompte de 3000€ pour 2021,

* le complément sur 2020 de 2274,03 € car un seul acompte avait été versé.

Par ailleurs, une salariée de l'AFR a remplacé ponctuellement en juin, l'ATSEM en arrêt maladie. Ce remboursement s'élève à 289,50 €.

Le conseil municipal, après en avoir discuté et délibéré, accepte à l'unanimité de verser une subvention à l'AFR de 5563,53 €.

Questions diverses

Une tripléte de Virigneux participera au concours de pétanque des élus de la Loire à Boën le 28 aout.

Lors de la séance au tribunal du 13 juillet, suite à une plainte sur un dossier de permis de construire, l'audience a été reportée au 4 janvier 2022. La protection juridique de notre assurance propose de se faire assister par un avocat.

Un sondage sur la future taxation des usagers des poubelles fait ressortir, à la majorité, le choix du maintien de la redevance actuelle et non pas la taxe basée sur les impôts fonciers.

Pour les travaux de voirie communale, 3 entreprises ont été contactées pour déposer leur estimatif. L'ouverture des plis se fera le 3 aout.

L'Agence d'urbanisme EPURES pour le futur lotissement, organise avec les élus une visite à Cottance et Meys le jeudi 29/7.

Agnès Merle fait un compte rendu de plusieurs réunions auxquelles elle a assisté :

- le conseil d'école du 18/6 en présence du futur Directeur de l'école,
- la commission petite enfance jeunesse de la CCMDL,
- le conseil communautaire du 22/6.

La commission communication se réunira le 8/9 à 20h30 pour mise à jour du site internet.

David Laval fait un compte rendu du SIEL, syndicat d'énergies de la Loire, auquel il a participé.

Prochain Conseil Municipal : Mercredi 15 septembre 2021 à 20H30, lieu non défini en fonction de l'actualité sanitaire

Suzanne Duboeuf, secrétaire de séance.

Jean-Christophe FARJON, Maire.

